



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20251006-2025OCTDEL3-DE

Date de la convocation : 30 septembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD (sauf à la délibération n°13)- Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 22 à 25) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET (sauf à la délibération n°2) - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2 et 13
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 2, 13 et 22 à 25
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 2 et 22 à 25
31 à la délibération 13

Secrétaire de séance : Tanguy SACHOT

3. DISPOSITIF « RÉVÉLER LES HERBIERS » – OCTROI D'UNE AIDE À LA DEVANTURE COMMERCIALE À L'ENTREPRISE « PLANTES ET ARGILES DE GAÏA »

Par délibération n°3 du 9 Décembre 2024, le conseil municipal de la Ville des Herbiers a créé un règlement général d'aides aux devantures commerciales dénommé « RÉVÉLER LES HERBIERS ». L'objectif de cette aide est de favoriser l'harmonie et la qualité des devantures commerciales du centre-ville et du quartier d'Ardelay.

A ce titre, l'EURL PLANTES ET ARGILES DE GAÏA représentée par MME NATHALIE POUPLIER a déposé une demande d'aide pour la modification de son commerce « PLANTES ET ARGILES DE GAÏA » situé 6 Rue de la Bienfaisance, 85500 Les Herbiers.

Ce projet correspond aux critères d'attribution figurant au règlement, il est donc proposé à l'EURL PLANTES ET ARGILES DE GAÏA la signature d'une convention, ci-annexée, pour l'octroi d'une aide selon les modalités suivantes :

MONTANT DE LA SUBVENTION	70 % du montant HT des travaux éligibles plafonné à 10 000€. Soit 1203.92€
FORMAT DE LA SUBVENTION	UNE SEULE DEMANDE PAR COMMERCE,
PÉRIODE CONCERNÉE	Une demande par cellule commerciale déposée du 1 ^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération n°3 du 9 Décembre 2024 portant « Création d'une aide aux devantures commerciales du centre-ville des Herbiers et du quartier d'Ardelay dénommé « RÉVÉLER LES HERBIERS »,

Vu la délibération n°5 du 7 Juillet 2025 modifiant le règlement d'attribution de l'aide aux devantures commerciales,

Vu la demande déposée par l'EURL PLANTES ET ARGILES DE GAÏA conforme au règlement du dispositif,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, commerce et centre-ville du 24 septembre 2025,

Vu le rapport d'Estelle SIAUDEAU,

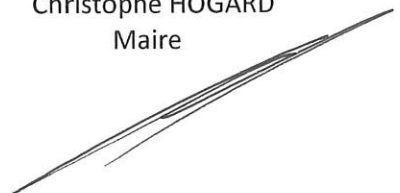
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide d'attribuer à l'EURL PLANTES ET ARGILES DE GAÏA l'aide telle que mentionnée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à la présente délibération, notamment la convention annexée.

Tanguy SACHOT
Secrétaire de séance




Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 10 OCT. 2025
 Publié électroniquement le : 10 OCT. 2025
 Notifiée le :